



CHARTRE DES PARENTS DE JOUEUR DE COURTRY **FOOTBALL**

En signant cette chartre le parent de joueur s'engage aux dispositions suivantes :

- Discipliner leur(s) enfant(s) à l'esprit sportif en général et du football en particulier, ainsi qu'à la vie en groupe.
- Favoriser leur(s) enfant(s) à une pratique régulière du football (entraînement + rencontre).
- Etre présent le plus souvent possible aux rencontres de leur(s) enfant(s).
- Accompagner les équipes, prendre part aux transports des jeunes lors des déplacements prévus.
- Participer et contribuer au bon fonctionnement du club (déplacements, présence lors des manifestations du club)
- Soutenir les enfants aussi bien dans les victoires que dans les défaites, mais les laisser s'exprimer sur le terrain. Seul l'éducateur doit donner les consignes.
- Ne pas intervenir dans les décisions et choix des entraîneurs et dirigeants du club.
- Ne pas prendre la place de l'éducateur.
- Dialoguer avec les entraîneurs, dirigeants, bénévoles.
- Respecter les décisions, les règles de l'arbitre.
- Respecter l'adversaire, les dirigeants qui sont bénévoles.
- Comprendre l'intérêt du sport dans la croissance d'un enfant.
- Comprendre que l'adhésion à COURTRY FOOTBALL, club sportif, c'est s'engager à donner le meilleur de soi-même dans l'intérêt des deux parties.
- Faire preuve de sportivité lors des compétitions.

Le Président de COURTRY FOOTBALL:

Le(s) parent(s):

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

